



Hôpitaux Civils de Colmar

Pasteur - Pasteur 2 - Le Parc -
Le Centre pour Personnes Âgées
39, avenue de la Liberté - 68024 COLMAR CEDEX

Direction des Ressources Humaines

Téléphone : 03.89.12.40.22

Télécopie : 03.89.12.51.62

Etablissement certifié par la Haute Autorité de Santé

Affaire suivie par Hélène MORAND
☎ 03.89.12.45.41

Colmar, le 20 octobre 2025

DESTINATAIRE

Bureau
SYNDICAT U.N.S.A.

AVIS DE CONCOURS EXTERNE SUR TITRES 2026

TECHNICIEN HOSPITALIER

(annule et remplace celui du 15 octobre 2025)

TYPE DE POSTE A POURVOIR :

- Grade : **Technicien Hospitalier**
- Mode de recrutement : **Concours externe sur titres**
- Spécialités et nombre de postes :
 - Spécialité restauration 2 postes
 - Spécialité blanchisserie..... 1 poste
 - Spécialité installation et maintenance thermique et climatique..... 1 poste
 - Spécialité installation et maintenance de matériels électroniques, électriques et automatismes...1 poste
 - Spécialité réalisation de travaux de tous corps d'état 1 poste

CONDITIONS POUR POSTULER :

Peuvent faire acte de candidature les personnes titulaires d'un baccalauréat technologique ou d'un baccalauréat professionnel ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle ou d'une qualification reconnue comme équivalente correspondant à la spécialité ouverte au concours, dans les conditions fixées par les articles R325-16 et suivants du Code général de la fonction publique.

MODALITES DU CONCOURS :

Le concours comporte :

- une épreuve d'admissibilité sur titres ;
- une épreuve d'admission : entretien à caractère professionnel avec le jury.

PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT POUR L'INSCRIPTION :

A l'appui de leur demande d'admission à concourir, les candidats doivent joindre les pièces suivantes :

- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre dans laquelle le candidat indique la spécialité pour laquelle il souhaite concourir ;
- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;
- Les titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;
- Un justificatif de nationalité ;
- UNIQUEMENT SI LE CANDIDAT NE DETIENT PAS LE DIPLOME REQUIS POUR SE PRESENTER : les pièces justificatives.

Le dossier de candidature doit parvenir à l'attention de Monsieur le Directeur des Hôpitaux Civils de Colmar – Direction des Ressources Humaines – 39, avenue de la Liberté – 68024 COLMAR Cedex.

MODALITES POUR UNE DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME :

Dans l'hypothèse où vous ne disposez pas du diplôme requis pour vous présenter au concours, vous avez la possibilité de demander la prise en compte de votre expérience professionnelle et obtenir une équivalence afin de pouvoir vous présenter.

Les demandes sont centralisées par la DRH puis transmises pour traitement à la DREETS (Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités).

PROCEDURE A SUIVRE DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'EQUIVALENCE :

❶ Joindre l'ensemble des pièces justificatives indiquées :

- Copie de la pièce d'identité recto/verso
- Curriculum vitae à jour, partant de l'emploi le plus récent vers le plus ancien (indiquez sur votre CV tous les diplômes obtenus)
- Copie(s) de diplôme(s) (facultatif)
- Avis du concours visé
- Attestations de stage et de formation (le cas échéant) (facultatif)
- Copie des contrats de travail, des arrêtés ou certificats de travail (facultatif)
- Tout autre document justificatif d'une activité (facultatif)
- Une ou des fiche(s) de poste(s) attestée(s) et signée(s) par votre employeur, pour les expériences dont vous sollicitez la reconnaissance. Ces documents doivent indiquer clairement la nature des missions confiées et leur durée ainsi que la description des activités
- Tout document attesté et signé par votre employeur détaillant les activités à valoriser dans le cadre de votre demande de reconnaissance (descriptif d'une journée de travail, note, rapport, étude, travaux effectués...) (facultatif)
- Un descriptif attesté et signé par votre employeur, détaillant l'emploi tenu, le domaine d'activité, le positionnement de l'emploi au sein de l'organisme employeur, le niveau de qualification nécessaire ainsi que les principales fonctions attachées à cet emploi
- Fiche métier du poste visé issue du répertoire des métiers de la fonction publique hospitalière
- Tout autre document que vous jugez nécessaire de transmettre à la commission (facultatif)

❷ Adresser votre demande avec le dossier de candidature au concours et les pièces justificatives à la Direction des Ressources Humaines – 39, avenue de la Liberté – 68024 COLMAR Cedex

La Direction des Ressources Humaines se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

DELAI DE RIGUEUR POUR L'INSCRIPTION :

- **15 janvier 2026**, le cachet de la poste faisant foi.

Le Directeur des Hôpitaux Civils
Pour le Directeur et par délégation,
La Directrice Adjointe

Signé

Catherine ROMMEVAUX